

24-12-15 Finances – Subventions Commune

Restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée – Subvention DETR

Monsieur le Maire expose :

En matière d'investissement, l'État apporte son soutien aux collectivités grâce en particulier à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 modifiée par la loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011 (article 32).

La loi prévoit que les crédits de la dotation sont attribués sous forme de subventions en vue de la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La liste des opérations subventionnables est définie et renouvelée chaque année par un collège d'élus territoriaux. En 2025, figurent parmi les catégories d'opérations éligibles les terrains de sports et aires de jeux. Le projet de restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée s'inscrit donc bien dans la catégorie des opérations subventionnables.

Le taux de subventionnement minimum est de 20 % de coût de la dépense subventionnable HT plafonnée à 1 800 000 euros.

Compte tenu de montant du projet, estimé à 2 801 272 euros HT, la commune pourrait ainsi bénéficier d'une subvention de 360 000 euros.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES EN HT	
Terrain synthétique de foot à 11 (création, éclairage, divers)	899 134 €
Terrain synthétique de foot à 7 (création, éclairage, divers)	397 271€
Terrains de tennis extérieurs	228 311 €
Terrains de padel couverts avec panneaux photovoltaïques	411 252 €
Terrain de tennis couvert avec panneaux photovoltaïques	526 348 €
Aménagements des abords des aires de jeux	94 859 €
Aménagement du parking	128 608 €
Prestations intellectuelles	115 489 €
TOTAL	2 801 272 €

RECETTES		
Financiers	Montant	%
Département	161 670 €	5.79 %
Etat – DETR	360 000 €	12.85%
Fonds de concours SEM	1 139 801 €	40.68 %
Commune de Saint-Priest en Jarez	1 139 801 €	40.68 %
TOTAL	2 801 272 €	100%

La commune étant maître d'ouvrage de cette opération, il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter pour ce projet une aide financière auprès de l'Etat au titre de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

-d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter pour ce projet une aide financière auprès de l'Etat au titre de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

-d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 10 décembre 2024**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 9 décembre 2024

24-12-15 Finances – Subventions Commune

Restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée – Subvention DETR

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne - PUIPIER Franck

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo

Avaient donné procuration :

M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. ADAM à M. ZAVROSA
M. TALIA à Mme BISACCIA
Mme LAFON à Mme PAPIN
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :